



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## édition

Question écrite n° 4770

### Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le Premier ministre sur le domaine de l'édition, et notamment de l'édition des livres scolaires, la vente programmée par le groupe Vivendi Universal de sa filiale Vivendi Universal Publishing. Premier groupe d'édition en France, Vivendi Universal Publishing est fortement positionné dans l'édition de manuels scolaires et autres outils pédagogiques. La vente prochaine de cette société fait peser le risque de voir de grands groupes, à capitaux étrangers, et notamment anglo-saxons, prendre le contrôle d'un secteur stratégique de l'édition. L'idée que des fonds d'investissements américains, animés par un souci aigu de la rentabilité financière, puissent décider à l'avenir du contenu des programmes pédagogiques et de l'éducation des enfants en France n'est pas soutenable. L'édition scolaire est étroitement dépendante de la commande publique, et le Gouvernement se doit d'être attentif à ce dossier. Aussi, il lui demande quelle position entend défendre le Gouvernement dans ce dossier, et quels moyens il envisage de se donner pour affirmer cette position. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

### Texte de la réponse

Depuis octobre dernier, la vente, par le groupe Vivendi Universal, de sa filiale Vivendi Universal Publishing s'est faite au bénéfice de l'offre déposée par le groupe d'édition français Lagardère, Médias, actionnaire majoritaire de Hachette Livre. La solution retenue est française, ce qui répond à l'une des craintes que vous exprimiez. Au demeurant, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que, en toute hypothèse, aucun groupe financier, qu'il soit constitué de capitaux majoritairement français ou étrangers, ne peut « décider [...] du contenu des programmes pédagogiques et de l'éducation des enfants de France », puisque, par définition, cette prérogative ressortit à l'Etat - en l'occurrence au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche - et à lui seul.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4770

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 27 janvier 2003

**Question publiée le :** 21 octobre 2002, page 3631

**Réponse publiée le :** 3 février 2003, page 849